Formation initiale directrices et directeurs

Le conseil d'école





Fraternité

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Isère

Sommaire

- L'esprit du conseil d'école
- Composition, fonctionnement et attributions
- Le règlement intérieur du conseil d'école
- Focus : la place des parents
- Ordre du jour du conseil d'école
- Préparation conduite du conseil d'école
- Le positionnement du directeur
- Le Procès verbal



Objectifs

- Comprendre les enjeux de cette instance principale de l'école, notamment dans les relations avec les familles,
- Connaitre sa composition, ses attributions, son fonctionnement,
- Savoir préparer un conseil d'école,
- Identifier le positionnement adapté du directeur



Esprit du conseil d'école

- Né de la volonté d'associer les parents au fonctionnement de l'école
- Issu de la loi Haby, en 1975 : acte fondateur de la participation des parents d'élèves à la gouvernance de l'école pour améliorer :
 - les relations entre le service public d'éducation et ses usagers
 - l'insertion de chaque établissement scolaire au sein de son environnement local (liens écolefamille-territoire)



Esprit du conseil d'école

- Instance de concertation institutionnelle dotée de compétences décisionnelles,
- Le conseil d'école vise à :
 - donner du sens aux orientations pédagogiques et éducatives pour favoriser l'alliance éducative avec les parents et avec les partenaires,
 - renforcer le dialogue entre l'école, les familles et les acteurs du territoire pour contribuer à la réussite du parcours scolaire de chaque élève.



Le conseil d'école, composition et attributions





Bulletin officiel spécial n°7 du 11 décembre 2014

Sommaire

Référentiel métier des directeurs d'école

circulaire n° 2014-163 du 1-12-2014 (NOR: MENE1428315C)

Des références institutionnelles indispensables

Code de l'Education -

Articles D411-1 D411-2

D411-3

D411-4 D411-6

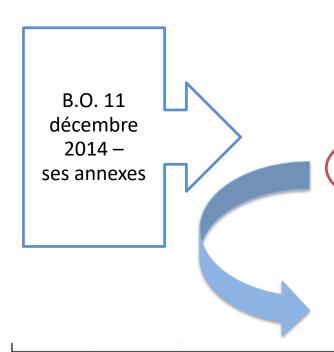
D411-8





Direction des services départementaux de l'éducation nationale

Le conseil des maîtres



Annexe I

L'exercice des responsabilités pédagogiques

Annexe II

Le fonctionnement de l'école

Annexe III

Relations avec les parents et les partenaires de l'école

Présidence du conseil d'école

Le directeur réunit et préside le conseil d'école dans les conditions prévues par la réglementation: il établit l'ordre du jour et le communique aux membres du conseil ; il veille à ce que le conseil d'école soit consulté et délibère sur toutes les questions relevant de sa compétence ; il préside ses séances, établit le procèsverbal de chaque séance et en assure la diffusion et l'affichage.

Présidence du conseil d'école

- présider et animer les séances du conseil d'école en prenant en compte les points de vue des différentes composantes;
- · savoir conduire une réunion ;
- savoir écouter ;
- faire connaître et faire partager les objectifs de l'institution scolaire ;
- impliquer la communauté éducative dans l'action de l'école, en particulier l'associant à l'élaboration du projet d'école et en rendant compte de sa réalisation au conseil d'école.

- la règlementation s'appliquant à la sécurité des locaux et des activités;
- les conditions d'encadrement et de qualification requises par les différentes activités obligatoires et facultatives proposées aux élèves;
- l'organisation et le fonctionnement des services d'urgence et de secours;

© Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche > www.education.gouv.fr



1/3

Présidence du conseil d'école

Ce que ça demande...



- Présider et animer les séances du conseil d'école en prenant en compte les points de vue des différentes composantes;
- Savoir conduire une réunion;
- Savoir écouter;
- Faire connaitre et faire partager les objectifs de l'institution scolaire;
- Impliquer la communauté éducative dans l'action de l'école, en particulier en l'associant à l'élaboration du projet d'école et en rendant compte de sa réalisation au conseil d'école



Composition Article D411-1

Les membres de droit

Invités avec voix consultative

- Le directeur d'école
- Le maire (ou son représentant) et un conseiller municipal
- Les enseignants de l'école et TR exerçant dans l'école
- Un enseignant du RASED
- Les représentants élus des parents d'élèves (= nombre de classes)
- Le DDEN
- L'IEN assiste de droit

- Les autres membres du RASED
- Le médecin et l'infirmière scolaires
- L'assistant du service social
- Les ATSEM
- Les personnels médicaux ou paramédicaux
- Les enseignants EILE
- Les représentants des activités périscolaire
- Les personnels chargés des activités complémentaires

Fonctionnement Article D411-1

Est constitué **pour une année** et siège valablement jusqu'à l'intervention du renouvellement de ses membres

se réunit **au moins une fois par trimestre**, et obligatoirement **dans le mois** suivant la proclamation des résultats des élections

sur un ordre du jour adressé **au moins huit jours** avant la date des réunions aux membres du conseil

peut également être réuni à la demande du directeur de l'école, du maire ou de la moitié de ses membres.



C'est un organe de concertation institutionnelle doté de compétences décisionnelles

donne son accord

principales
questions de vie
scolaire: avis sur les
actions
pédagogiques et
éducatives

sur le programme
d'actions établi par
le conseil écolecollège => renforcer
la continuité
pédagogique entre
le premier et le
second degré

donne un avis sur

les actions menées
contre toutes les
formes de violence
et de
discrimination, en
particulier de
harcèlement.



Article L401-4

Sur proposition du directeur

Vote le règlement intérieur de l'école

établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire

statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école

en fonction de ces éléments, adopte le projet d'école



Dans le cadre du projet d'école, le conseil d'école donne son avis, présente des suggestions sur:

Les actions pédagogiques et éducatives

L'utilisation des moyens alloués à l'école

Les conditions de bonne inclusion d'enfants en situation de handicap

Les activités périscolaires, la restauration scolaire, l'hygiène scolaire

La protection et la sécurité des enfants : cadre scolaire et périscolaire (violence, discrimination, harcèlement)

Le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République



Sur proposition du directeur, donne son accord:

Pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles prévues par l'article L. 216-1

Sur le programme d'actions établi par le conseil écolecollège prévu par l'article D. 401-4

Est consulté par le maire sur

sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école, conformément à l'article <u>L. 212-15</u>.;



Informations à donner

Les **principes de choix de manuels** scolaires ou de matériels pédagogiques divers

L'organisation des aides spécialisées

Les conditions dans lesquelles les maîtres organisent les rencontres avec les parents de leurs élèves, et notamment la réunion de rentrée

En fin d'année scolaire, le directeur de l'école établit à l'intention des membres du conseil d'école: un bilan sur toutes les questions dont a eu à connaître le conseil d'école, notamment sur la réalisation du projet d'école, et sur les suites qui ont été données aux avis qu'il a formulés.



Etablit son règlement intérieur

Préparé en conseil des maitres et présenté lors du premier conseil d'école pour adoption

Composition : membres de droits et personnes invitées, les

parents suppléants

Périodicité : calendrier, horaires, lieu

Attributions : rappel en appui sur textes

Ordre du jour, invitation: modalité, délais, questions aux parents

Prises de parole : les principes à respecter (écoute, devoir de réserve,

neutralité, discrétion)

Délibérations : organisation du vote

Rédaction et diffusion du procès-verbal



Focus: la place des parents

- L'article <u>L. 111-4</u> dispose que les parents d'élèves participent, par leurs représentants, aux conseils d'école et aux conseils d'administration des établissements scolaires et aux conseils de classe.
- Le conseil d'école est l'instance dans laquelle les représentants des parents d'élèves prennent une part active dans la vie et le fonctionnement de l'école, en lien avec les autres membres de la communauté éducative.



Comment donner une véritable place aux parents élus ?

1 Faciliter l'exercice de leur fonction

- boite aux lettres et tableau d'affichage spécifiques,
- consulter et avoir communication de la liste des parents d'élèves qui auront donné leur accord,
- distribuer des documents en vue d'élections, ou pour faire connaître leurs actions auprès des parents,
- possibilité de tenir des réunions,
- disposer des informations nécessaires à l'exercice de leur mandat (situation nouvelle, difficulté au sein de l'école impactant le climat scolaire ...),
- Disposer d'un local à l'intérieur de l'école.



Direction des services départementaux de l'éducation nationale

2 Les associer à la préparation du conseil d'école

- horaires de réunion fixés de manière à permettre leur représentation,
- disposer des mêmes documents que les autres membres de l'instance,
- les associer pour le recueil des questions aux parents,
- les **réunir avant chaque conseil d'école** pour retenir les questions émanant des parents, en intégrant les questions dans le déroulé de l'ordre du jour.



Associer les parents : exemple

	XXXXXXXX	
COIL	******	•

Le

Préparation au 1er conseil d'école

Il se sera déroulera de

Les parents d'élèves élus font le lien avec l'école, notamment lors des conseils d'école. Tout au long de l'année, si vous avez des questions, remarques, vous pouvez les contacter.

Afin de préparer le 1er conseil d'école, si vous avez des questions, remarques, veuillez en informer au plus tard le:

- les parents d'élèves élus aux élections, directement :
- Mme maman de CM1
- M. papa de CP
- XXXX
- 🔖 ou par un message écrit dans la boîte aux lettres des parents
- Ou par mail: XXXXXXXXXXXXX@ XXXXXX

Direction des services départementaux

🔖 Ou par la (le) directrice - eur de l'école (par téléphone, ou directement aux heures d'entrées ou sorties des élèves)

Comptant sur votre implication.



La directrice, le directeur

Associer à la

préparation les

parents élus,

porteurs de la

parole de

l'ensemble des

parents

AVANT





L'Isle-d'Abeau, le 13/09/2020

CONSEIL D'ECOLE Invitation et ordre du jour



Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale Monsieur le maire de l'Isle d'Abeau Mesdames et Messieurs les parents délégués Mesdames et Messieurs les enseignantes et enseignants Mesdames et Messieurs les membres du RASED Madame/Monsieur le DDEN

Personnes pouvant être invitées au conseil d'école: Médecin/ infirmière scolaire ATSEM / agents communaux en charge du périscolaire / coordinateur mairie Enseignant EILE / enseignant "Ecole ouverte aux parents"

.....

Circonscription IEN Bourgoin Jallieu 2

ECOLE PRIMAIRE D'APPLICATION LES CHARDONNERETS

Affaire sulvie par Mme JANIN Carole -Directrice de l'école Téléphone 0474180103 Courriel ce.0382709N@aogrenoble.fr Adresse RUE DU LANS

L ISLE D ABEAU

Obiet : réunion du conseil d'école

Mesdames, Messieurs les membres du conseil d'école,

Conformément à l'article D. 411-1 du code de l'éducation, j'ai l'honneur de vous convier à la première réunion du conseil d'école qui se tiendra:

Mardi 3 novembre 2020 de 18h à 20h dans la salle de cantine de l'école.

Ordre du jour :

FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE:

- Installation du nouveau conseil d'école: rôle et attributions, résultats des élections
- Présentation de l'école: Effectifs, organisation pédagogique, équipe enseignante
- Déclinaison du protocole sanitaire dans l'école: gestes barrières, nettoyage et désinfection des locaux, organisation des entrées/sorties....
- Exercices de sécurité: incendie et PPMS

PEDAGOGIE:

- Priorités pédagogiques rentrée 2020: consolider les apprentrissages suite au confinement
- Plan de continuité pédagogique en cas de circulation active du virus
- Projet d'école et projets pédagogiques

RELATION AVEC LES PARTENAIRES DE L'ECOLE:

- Rôles essentiels des parents et de la mairie dans la mise en oeuvre du protocole sanitaire
- Renouvellement du partenariat avec l'USEP
- Collaboration avec les structures culturelles locales dans le cadre du PLEA
- Coopérative scolaire OCCE: fonctionnement et rôle de la coopérative, bilan financier 2019-2020

Je vous prie de recevoir, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées,

Formule de politesse

Date / lieu

Liste des invités

_

Ordre du jour avec hiérarchisation des points

_

Intégrer les questions des parents dans les différents points

-

Une page

L'ordre du jour

3 parties:

- Fonctionnement, vie scolaire;
- Pédagogie;
- Relations partenariales, alliances éducatives, climat scolaire;

<u>Point d'attention</u>:

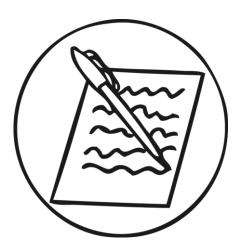
Les questions des parents sont abordées au cours de ces 3 parties.



Invitation et ordre du jour

En s'appuyant sur les attributions du conseil d'école:

- identifier les thèmes à traiter selon la période de l'année,
- rédiger l'ordre du jour du 1^{er} conseil d'école.



- 20 minutes par 5
- ☐ 1 rapporteur



Les différents points abordés au cours d'une année scolaire	1er T	2 ^{érrie} T	3 ^{érne} T	
Présentations , résultats des élections, installation du conseil d'école, vote du règlement intérieur du conseil d'école				
Vote le règlement intérieur de l'école, charte numérique et charte de la laïcité	X X			
Etablit le projet d'organisation de la semaine scolaire,	Х			
Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et su	r toutes	les questi	ons	
intéressant la vie de l'école, et notamment sur :				
a- les actions pédagogiques et éducatives qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement	Х	Х	Х	
 <u>Futilisation</u> des moyens alloués à l'école : utilisation des crédits de fonctionnement et d'investissement 		A définir		
c- les conditions d'une démarche inclusive	Selon le besoin			
d- <u>les</u> activités périscolaires	Selon le besoin			
e- <u>la</u> restauration scolaire			Selon le besoin	
f- <u>l'hygiène</u> scolaire	Selon le besoin			
g- la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire notamment				
 contre toutes les formes de violence et de discrimination, en particulier de harcèlement en fonction des faits constatés, 	х	Х	х	
 retour sur les exercices de sécurité (évacuation, confinement), PPMS 				
h- <u>le</u> respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République	Selon le besoin			
Statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école.	Selon le besoin		oin	
En fonction de ces éléments, le conseil adopte le projet d'école.		Selon le besoin		
Il donne son accord :	\Box			
 a- Pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles pendant le temps scolaire 	Selon le besoin			
 b- Sur le programme d'actions établi par le conseil école-collège afin de renforcer la continuité pédagogique entre le premier et le second degré 				
Il est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école	Sel	lon le bes	oin	
En fin d'année scolaire, le directeur de l'école établit à l'intention des membres du conseil d'école un bilan sur toutes les questions dont a eu à connaître le			х	
conseil d'école, notamment sur la réalisation du projet d'école, et sur les suites qui ont été données aux avis qu'il a formulés.			^	
Par ailleurs, le conseil d'école est informé des conditions dans lesquelles les maîtres organisent les rencontres avec les parents de leurs élèves, et	х			
notamment la réunion de rentrée.	^			
Préparation des élections. Désignation d'une commission dénommée bureau des élections qui préparer les élections de la rentére suivante et veille à leur			х	
bon déroulement.	х			
Approbation des compte-rendus de conseil d'école		Х	Х	
Coopérative scolaire : information sur le bilan financier		on le bes	oin	
Est informé sur l'organisation des aides spécialisées	Х			
Est informé sur les principes de choix de manuels scolaires ou de matériels pédagogiques divers			×	
Donne un avis, émet des suggestions sur la liste des fournitures scolaires			×	



Direction des services départementaux

de l'éducation nationale de l'Isère









PENDANT







Conduite du conseil d'école

- Salle
- Documents
- Temps
- Règlement

Prépare

- Présentation
- Rôle des parents
- Règlement du CE

Introduit

le directeur/ la directrice

Conclut

Conduit

- Synthèse
- Calendrier
- Procès -Verbal

- Préside
- Distribue la parole
- Mène la séance



Le positionnement du directeur

Légitimité

Porteur des valeurs

Ouverture

Fermeté

Écoute active

Force de proposition



Le positionnement à éviter

- Suivre un ordre du jour imprécis qui laisse la place à la digression,
- Monopoliser la parole ou à l'inverse ne pas cadrer les débats, ne pas laisser la place à la parole de chacun des membres,
- Laisser la place aux récriminations au lieu de solliciter des prises de parole constructives qui favorisent la recherche de solutions,
- Ne pas gérer le temps ou ne pas prévoir sa gestion,
- Porter des jugements sur l'institution, sur la mairie, sur les parents...



APRES



Procès verbal Article D411-4

A partir de procès verbaux des conseils d'école, de la grille de relecture, effectuez une lecture critique des documents.



- 20 minutes
- 1 rapporteur

19 Bd Poyat 01600 Trévoux

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE du 22 / 03 / 2016



MEMBRE DE DROIT SANS PARTICIPATION AU VO	OTE		Représentant
repecteur de l'éducation nationale : ALCARAS Jean Bernard		Х	nego esemano
MEMBRES VOTANTS			
NOM	Présent	Absent	Représentant
Directeur de l'école - Président : COSENTINO Franck	Х		
Maire: PECHOUX Marc		X	
Conseiller municipal : BORDELIER Laëtitia	X		
ENSEIGNANTS DE L'ECOLE			
BRULLAND Isabelle		X	1
LEPINE Sabrina	Х		1
BREGNAC Olivier		X	1
BOURDON Céline	X		1
PEYRARD Isabelle		X	1
PONCET Gwenaëlle		X]
FANELLI Florence	X]
JAUBERT Amandine	X]
BOUVIER Amandine		X	1
Un des maîtres du RASED : BERAUD Frédérique		X	1
D.D.E.N: DUMAITRE Joëlle	Х		1
REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES		Suppléants assurant un remplacemen	
CHANE Véronique		X	
CHARRONDIERE Patrick			
FAURE Nadine		X	
JILBERT Elodie	X		
LIOGER Muriel			
LOPES Carlos	X		
MEJRI Kamilia	X		
ROMBONI Marc	×		
VESVRES Stéphane	X		
VOIX CONSULTATIVE			
ASED:		NC]
Aédecin scolaire :		NC]
nfirmier(e) scolaire :		NC]
ssistante sociale :		NC]
TSEM		NC]
nseignant ELCO :		X	1

Procès-verbal établi le 22 / 03 / 2016

Le président, directeur de l'école Nom : Cosentino Le secrétaire, (fonction) Nom : Cosentino (directeur) Signature

Date: 22/03/2016 Heure de début: 18h30 Heure de fin: 20h30

CONSEIL D'ECOLE – LE P.V

Entête

_

Liste des présents

_

Signatures

_

CR qui reprend l'ordre du jour.

Le P.V

- dressé et signé par le directeur, président du conseil d'école, en s'appuyant sur les notes prises par le ou les secrétaires de séance,
- est organisé selon un **schéma type** : reprend les points de l'ordre du jour,
- est rédigé de manière impersonnelle et neutre (3^{ème} pers),
- reprend le sens et l'essentiel de l'information donnée, ou de la teneur de débats. En cas de discussion contradictoire (avis, arguments) => écrire la conclusion sur chaque point,
- est synthétique.



Le P.V.

1 Selon les textes, à respecter

- faire viser le P.V. définitif au secrétaire, en plus de la signature du directeur d'école;
- est consigné dans un registre spécial conservé à l'école;
- un exemplaire du P.V. est transmis à l'IEN et au maire par voie électronique;
- une copie du procès-verbal est affichée à destination des parents dans un endroit accessible aux parents d'élèves.

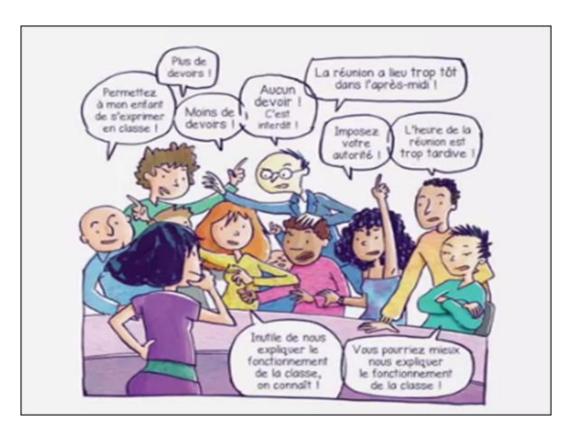


Le P.V.

2 Ce qui est possible en complément:

- Transmettre le P.V. à chaque membre de droit du conseil d'école par voie électronique
- Téléphoner ou rencontrer les parents dont les questions n'auront pas été traitées lors du conseil d'école.





Des questions?

